

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée

STATISTIQUES DU MANDAT

DATE DE CRÉATION	9 mai 2012
INDICE DE RÉFÉRENCE	Indice plafonné S&P/TSX 60 à 70 % et indice S&P 500 à 30 %
PLACEMENT INITIAL	150 000 \$ minimum
RFG	2,13 % au 30 novembre 2024

GESTIONNAIRE CHARGÉ DE LA RÉPARTITION DE L'ACTIF

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

Dan Dupont

Pourquoi investir dans ce Mandat?

- Une stratégie concentrée axée sur la valeur qui vise à investir dans des entreprises que le gestionnaire de portefeuille estime être sous-évaluées par le marché.
- Géré dans le but de surmonter la volatilité du marché.
- Possibilité d'investir jusqu'à 49 % du portefeuille dans des titres étrangers.

CLASSIFICATION DU RISQUE³



FRAIS DE GESTION (POINTS DE BASE) 175

RÉDUCTION DES FRAIS APPLIQUÉE AUX PLACEMENTS DU MANDAT¹ (POINTS DE BASE)

PREMIÈRE TRANCHE DE 250 K\$	0,0
TRANCHE DE 250 K\$ SUIVANTE	5,0
TRANCHE DE 500 K\$ SUIVANTE	10,0
TRANCHE DE 1 M\$ SUIVANTE	15,0
TRANCHE DE 3 M\$ SUIVANTE	20,0
TRANCHE DE 5 M\$ SUIVANTE	22,5
PLUS DE 10 M\$	25,0

CODES DU MANDAT

DOLLAR CANADIEN

CATÉGORIE B	CATÉGORIE S8	CATÉGORIE S5
906	926	909

Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Catégorie B, après déduction des frais.

AU 28 FÉVRIER 2025

Croissance d'un placement de 1M \$

PLACEMENT À LA CLÔTURE 3,692 M\$



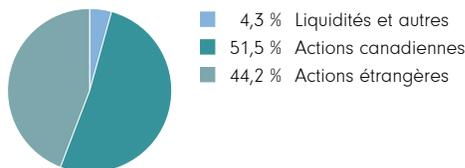
Rendement par période standard (%) 31 mars 2025

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Création
Mandat	1,04	5,64	5,24	17,37	11,52	11,17	16,85	8,89	10,74

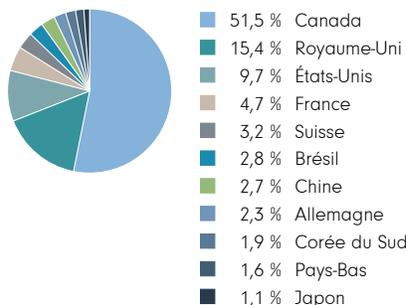
Rendement par année civile (%) 31 mars 2025

	CA	2024	2023	2022	2021	2020
Mandat	5,64	14,91	4,55	13,79	21,27	10,20

COMPOSITION DE L'ACTIF² - au 28 février 2025



COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE² - au 28 février 2025



COMPOSITION SECTORIELLE²

au 28 février 2025

45,5 %	Produits de première nécessité
5,9 %	Soins de santé
6,9 %	Technologies de l'information
5,4 %	Matériaux
12,4 %	Services de communication
8,4 %	Services collectifs
5,9 %	Produits financiers
2,4 %	Consommation discrétionnaire
1,4 %	Industrie
1,6 %	Énergie

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée (suite)

DIX PRINCIPAUX TITRES DU TRIMESTRE²

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BCE – Services de communication	
Rogers Communications – Services de communication	
Metro – Produits de première nécessité	
Imperial Brands – Produits de première nécessité	
Alimentation Couche-Tard – Produits de première nécessité	
British American Tobacco – Produits de première nécessité	
Emera – Services collectifs	
Diageo – Produits de première nécessité	
Saputo – Produits de première nécessité	
Nestlé (nom.) – Produits de première nécessité	
Nombre total de titres	64
Dix principaux titres – Total	46,9 %

Mandat privé Fidelity Valeur concentrée

- Une stratégie de titres à grande capitalisation axée sur la valeur qui met l'accent sur l'atténuation du risque de baisse.
- Analyse fondamentale basée sur la sélection ascendante des titres.
- Un nombre restreint de titres, généralement entre 20 et 50 actions.
- Alors que les principaux effets détenus seront des titres de sociétés à grande capitalisation, le Mandat pourrait également détenir des titres de petites et moyennes sociétés.
- Peut investir jusqu'à 49 % de l'actif dans des titres américains et internationaux.

Gestion du Mandat

- Le gestionnaire de portefeuille est Daniel Dupont.
- Le gestionnaire de portefeuille a recours à une méthode de placement que l'on peut qualifier valeur concentrée.

- 1 Les frais de gestion ne comprennent ni les frais d'administration et autres frais d'exploitation ni les taxes applicables. Les frais sont exprimés en points de base. Veuillez noter que la réduction des frais s'applique uniquement à la part de l'actif se situant dans la tranche précisée.
- 2 Le Mandat investit son actif dans des parts de la Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée. Les renseignements sur les titres en portefeuille présentés sur cette page sont ceux de la Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée.
- 3 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit. © 2025 Fidelity Investments Canada s.r.l. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.l. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.l. Source : FMR LLC.